



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Points 125 et 134 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Prévisions révisées concernant les chapitres 1^{er}, 8, 28A, 35 et le chapitre premier des recettes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans sa résolution 59/283 du 13 avril 2005, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen à sa soixantième session, un rapport sur les questions liées à différentes composantes de l'administration de la justice au Secrétariat, y compris les mécanismes formels et informels d'administration de la justice et le Tribunal administratif des Nations Unies. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé que le système interne d'administration de la justice soit examiné en profondeur par un groupe d'experts externes indépendants chargé de réfléchir à sa refonte. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

Le montant net des dépenses entraînées par l'application de la résolution 59/283 est estimé à 2 405 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Au moment où la résolution a été adoptée, il n'était pas possible d'indiquer dans le projet de budget-programme pour 2006-2007 les montants à prévoir pour les activités détaillées dans le présent rapport. C'est pourquoi si l'Assemblée générale approuve les propositions faites dans ce rapport, il y aurait lieu d'ouvrir pour l'exercice biennal 2006-2007 des crédits supplémentaires d'un montant de 2 405 600 dollars, correspondant aux propositions supplémentaires présentées au titre du budget-programme pour 2006-2007 en vertu de l'article 2.8 du Règlement financier.

* A/60/150.

** Le présent rapport, qui répond à la demande formulée dans la résolution 59/283, a été établi à l'issue de consultations tenues au Secrétariat.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en vue de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les activités supplémentaires liées à l'application de sa résolution 59/283, adoptée le 13 avril 2005 à la reprise de sa cinquante-neuvième session, et les ressources à prévoir en conséquence. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen à sa soixantième session, un rapport sur les questions liées à différentes composantes de l'administration de la justice au Secrétariat, y compris les mécanismes formels et informels d'administration de la justice et le Tribunal administratif des Nations Unies. Elle a également demandé que le système interne d'administration de la justice soit examiné en profondeur par un groupe d'experts externes indépendants chargé de réfléchir à sa refonte. Le présent rapport aborde les questions évoquées ci-dessus, sauf celles qui concernent le Groupe du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines. Les conclusions de l'examen des fonctions et des responsabilités du Groupe et les recommandations qui en découlent sont présentées dans un rapport distinct (A/59/883).

II. Activités supplémentaires liées à l'application de la résolution 59/283 et ressources nécessaires

A. Bureau de l'Ombudsman

2. Au paragraphe 19 de sa résolution 59/283, l'Assemblée générale a prié le Bureau de l'Ombudsman de poursuivre et d'étendre ses activités d'information, en particulier auprès des agents des services généraux, du personnel recruté sur le plan national et des agents locaux, afin que tous puissent se prévaloir de ses offices sur un pied d'égalité et soient informés des choix qu'il offre. Au paragraphe 20, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter des propositions propres à renforcer le Bureau de l'Ombudsman de sorte que les fonctionnaires en poste dans les différents lieux d'affectation y aient plus facilement accès.

3. Le Bureau de l'Ombudsman a été créé au Cabinet du Secrétaire général en 2002, en application des résolutions 55/258 et 56/253 de l'Assemblée générale, afin de mettre à disposition des fonctionnaires rencontrant des problèmes liés à leur emploi les services d'une personne impartiale et indépendante habilitée à les régler. Le Bureau se composait à l'origine de l'Ombudsman, nommé au rang de sous-secrétaire général pour un mandat non renouvelable de cinq ans, et d'un juriste nommé à la classe P-4. Par la suite, l'Assemblée a approuvé pour l'exercice biennal 2004-2005 la création d'un poste D-1, financé au moyen des ressources du budget ordinaire, et d'un poste de spécialiste (P-4), financé par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Depuis la création du Bureau en octobre 2002, 1 163 fonctionnaires (138 en 2002, 405 en 2003, 420 en 2004 et 200 pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2005) ont fait appel à ses services. Plus de 70 % des affaires closes ont donné lieu à un règlement satisfaisant pour le fonctionnaire requérant.

4. Le Bureau est potentiellement compétent à l'égard de quelque 27 600 fonctionnaires dans le monde, dont environ 25 % travaillent au Siège, 32 % dans des bureaux hors Siège et 43 % dans des missions. Chaque année, près de 1,5 % d'entre

eux saisissent le Bureau, et ils seront de plus en plus nombreux si l'on en croit la tendance dans d'autres organisations internationales dotées des services d'un ombudsman. La création du Bureau a été accueillie très favorablement mais l'implantation d'antennes régionales permettrait d'en accroître la portée. À l'heure actuelle, 35 % des affaires sont soumises par des fonctionnaires du Siège, tandis que 44 % émanent de bureaux hors Siège et 21 % de missions de maintien de la paix.

5. Pour permettre au Bureau de poursuivre et d'étendre ses activités d'information conformément au paragraphe 19 de la résolution 59/283, il est proposé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (Sect. 1)] de reconduire les postes actuels et d'en créer quatre autres [1 poste P-5 de spécialiste hors classe de la gestion des conflits, 1 poste P-3 de responsable de l'information, de la sensibilisation et de la promotion et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)].

6. Pour renforcer le Bureau de l'Ombudsman de sorte que les fonctionnaires en poste dans les différents lieux d'affectation y aient plus facilement accès, conformément au paragraphe 20 de la résolution 59/283 de l'Assemblée générale, et compte tenu des conclusions de l'examen et de l'évaluation des activités de l'Ombudsman auxquels a procédé une équipe d'ombudsmen expérimentés, il est proposé de créer trois bureaux auxiliaires à Genève, Vienne et Nairobi. Les directeurs seraient nommés à la classe D-1 de façon à avoir le rang voulu pour dialoguer avec les hauts responsables et s'assurer la confiance de tous les fonctionnaires. Chargés d'aider l'Ombudsman à s'acquitter de ses fonctions et à répondre aux demandes des fonctionnaires des différents services de l'ONU présents dans ces lieux d'affectation, ils seraient capables d'apporter une aide ponctuelle au personnel des missions de maintien de la paix. Il faudrait également créer dans chaque bureau auxiliaire un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour appuyer le directeur. En outre, chaque bureau auxiliaire devrait bénéficier des ressources opérationnelles nécessaires (matériel de bureautique, frais généraux de fonctionnement et fournitures de bureau).

7. Le montant nécessaire pour financer les six postes et les dépenses autres que les postes est estimé à 945 400 dollars. Les modifications qu'il est prévu d'apporter au programme de travail de l'Ombudsman pour l'exercice biennal 2006-2007 [voir A/60/6 (Sect. 1)] et le détail des ressources supplémentaires nécessaires sont présentés aux annexes I et II ci-après. Les ressources demandées au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2006-2007 ne permettront pas de couvrir le montant des dépenses supplémentaires à prévoir. Si cette proposition est adoptée, il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 945 400 dollars au chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

B. Liste des conseils

8. Au paragraphe 25 de sa résolution 59/283, l'Assemblée générale a convenu de la nécessité de renforcer la Liste des conseils en offrant à ceux-ci davantage de possibilités de se former à l'application des dispositions du Règlement et du Statut du personnel de l'Organisation et des politiques, procédures ou précédents, sachant qu'il fallait renforcer l'aide juridique et l'appui fournis aux fonctionnaires qui exerçaient un recours. Au paragraphe 28, elle a encouragé la Liste des conseils à

mieux faire connaître ses activités et invité le Secrétaire général à envisager l'imputation de frais de voyage à cet effet au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

9. Si le Siège, à New York, abrite le Bureau du Coordonnateur de la Liste des conseils, il existe aussi une liste de conseils à Genève, Vienne et Addis-Abeba. En revanche, à Nairobi, Santiago, Bangkok et Beyrouth, aucune liste de conseils officielle n'est à la disposition des fonctionnaires qui souhaitent être représentés lorsqu'ils exercent un recours.

10. Il est urgent de créer une liste de conseils à Nairobi étant donné qu'une commission paritaire de recours y est en place mais que les fonctionnaires exerçant un recours ou faisant l'objet d'une procédure disciplinaire ne bénéficient ni d'aide juridique ni des services d'un conseil. À la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Syndicat du personnel a prié le Coordonnateur de la Liste des conseils de New York de se rendre à Santiago pour créer une liste car deux fonctionnaires qui assurent officieusement la fonction de conseil auprès de leurs collègues s'apprêtent à quitter la CEPALC. Le Syndicat du personnel en a fait de même à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). En outre, le Coordonnateur de la Liste des conseils de Vienne a sollicité l'aide de son homologue new-yorkais en raison de difficultés à recruter des conseils qualifiés. Quant au Coordonnateur de la Liste des conseils de Genève, il a récemment démissionné et est provisoirement remplacé par le Secrétaire de la Commission paritaire de recours, ce qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts. À la Commission économique pour l'Afrique (CEA), un fonctionnaire retraité s'acquitte à mi-temps des fonctions de coordonnateur mais les membres de la Liste des conseils sont trop peu nombreux et le volume d'affaires examinées trop important pour que les fonctionnaires soient conseillés correctement.

11. Conformément aux paragraphes 25 et 28 de la résolution 59/283, il est proposé que le Coordonnateur de la Liste des conseils de New York se rende dans sept lieux d'affectation, à savoir Genève, Vienne, Nairobi, Addis-Abeba, Santiago, Bangkok et Beyrouth pour aider les responsables locaux à mettre en place une liste de conseils, lorsqu'il n'en existe pas, ou pour redynamiser les listes existantes et les aider à organiser leurs activités. Dans chaque lieu d'affectation, un programme de trois à cinq jours serait mis en œuvre, notamment pour former les conseils qui bénéficieraient d'une série de séminaires sur l'application des dispositions du Règlement et du Statut du personnel de l'Organisation et des politiques, procédures et précédents, ainsi que sur différents mécanismes de recours. Ce programme comporterait aussi des entretiens individuels avec les fonctionnaires souhaitant aborder leur propre cas, connaître les procédures de recours et les possibilités qui s'offrent à eux ou devenir membres de la Liste des conseils, ainsi que des réunions de suivi avec les clients et les conseils, l'objectif principal étant de repérer les conseils potentiels et de les former. En outre, chaque lieu d'affectation serait doté d'un responsable de la coordination volontaire et de l'infrastructure nécessaire à la Liste des conseils pour permettre à ceux-ci de jouer leur rôle sur place et au Coordonnateur de la Liste des conseils de New York de mener plus facilement ses activités d'information.

12. Les modifications qu'il est prévu d'apporter au programme de travail de la Liste des conseils pour l'exercice biennal 2006-2007 [voir A/60/6 (Sect. 28A)],

compte tenu des propositions ci-dessus, et le détail des ressources supplémentaires nécessaires sont présentés aux annexes I et II ci-après. Le montant nécessaire pour financer les sept voyages du Coordonnateur de la Liste des conseils de New York est estimé à 31 500 dollars. Les ressources demandées pour le chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du projet de budget-programme pour 2006-2007 ne permettront pas de couvrir cette dépense. **Si la proposition est adoptée, il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 31 500 dollars au titre du chapitre 28A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.**

C. Tribunal administratif des Nations Unies

13. Aux termes des paragraphes 36 et 37 de sa résolution 59/283, l'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général de transférer du chapitre 8 (Affaires juridiques) au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme les ressources allouées au Tribunal administratif des Nations Unies à compter du début de l'exercice biennal 2006-2007. Ce transfert de ressources d'un montant de 1 688 300 dollars (y compris quatre postes), déjà prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, est effectué dans le présent rapport.

14. Au paragraphe 46 de la même résolution, l'Assemblée générale a demandé au Tribunal d'examiner les règles, pratiques et procédures de tribunaux analogues dans le but de gérer son rôle plus efficacement. Pour cet examen, on serait amené à se procurer et à analyser le statut et le règlement d'autres tribunaux ainsi que leurs décisions récentes. Il faudrait aussi élaborer et distribuer un questionnaire, puis, une fois les réponses reçues, réaliser une analyse comparative.

15. Le Tribunal administratif des Nations Unies compte actuellement quatre postes : ceux du Secrétaire exécutif (P-5), du juriste (P-3) et des deux agents des services généraux chargés de l'appui administratif et technique. Il est proposé, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 [A/60/6 (chap. 8)], de maintenir ces postes et de les compléter par des services de personnel temporaire (autre que pour les réunions) équivalant à cinq mois de services d'un administrateur (P-2) pour rattraper le retard accumulé par le Tribunal et pour faire face à l'augmentation du volume de travail en période de pointe. Toutes les tâches administratives et logistiques relatives au Tribunal administratif des Nations Unies sont actuellement assurées par le Service administratif du Bureau des affaires juridiques. Pour permettre au Tribunal administratif des Nations Unies de s'acquitter de ses tâches de manière indépendante et conformément aux dispositions des paragraphes 36 et 37 de la résolution 59/283, il faudrait transférer l'ensemble des activités du chapitre 8 au chapitre premier du budget-programme et mettre sur pied, exclusivement pour le Tribunal, un service administratif distinct doté d'un poste d'administrateur (P-3) et d'un poste d'adjoint administratif [agent des services généraux (autres classes)] et chargé de s'occuper des questions de personnel et de finances du secrétariat du Tribunal et de fournir appui et services logistiques au Tribunal lorsque celui-ci siège.

16. Compte tenu des ressources en personnel dont il dispose actuellement, le Tribunal ne peut s'acquitter des tâches nouvelles ou supplémentaires décrites au paragraphe 14 ci-dessus. Il est estimé que ce travail exigerait les services de

personnel temporaire supplémentaire équivalant à deux mois de services d'un administrateur (P-2). De plus, si les recommandations du Bureau des services de contrôle interne sont mises en œuvre (comme il était recommandé dans le document A/59/706), il s'ensuivra une augmentation du nombre d'affaires soumises au Tribunal. Pour permettre au Tribunal de gérer l'augmentation prévue de son volume de travail, il faudrait également prévoir les services de personnel temporaire équivalent, sur l'ensemble de l'exercice biennal, à un total de 12 mois de services d'un administrateur (P-2).

17. Les changements proposés au programme de travail du secrétariat du Tribunal pour l'exercice biennal 2006-2007 et découlant des propositions qui précèdent sont présentés à l'annexe I ci-après. Le montant estimatif des dépenses au titre de ces activités se chiffrait à 368 200 dollars (pour plus de précisions, voir l'annexe II ci-après). Ces dépenses supplémentaires ne pourraient pas être absorbées au moyen des ressources prévues au chapitre 8 (Affaires juridiques) ni au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2006-2007. **Pour cette raison, l'adoption des propositions formulées exigerait des crédits supplémentaires de 368 200 dollars à inscrire au chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, en plus du transfert des ressources actuelles du Tribunal administratif des Nations Unies, d'un montant de 1 688 300 dollars du chapitre 8 (Affaires juridiques) au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble).**

D. Examen du système interne d'administration de la justice

18. Aux termes des paragraphes 47 à 50 de sa résolution 59/283, l'Assemblée générale a décidé qu'il convenait que le Secrétaire général réunisse un groupe d'experts externes indépendants chargé de réfléchir à la refonte du système d'administration de la justice. Ce « groupe de la refonte » doit entamer ses travaux au plus tard le 1^{er} février 2006 et présenter ses conclusions et ses recommandations au plus tard à la fin de juillet 2006. Il doit être constitué de cinq membres : un juge (ou ancien juge) de renom, spécialiste du droit administratif, un spécialiste des procédures non contentieuses de règlement des litiges, un universitaire spécialiste du droit international, une personne ayant exercé des fonctions de direction et d'administration à un niveau élevé dans une organisation internationale et une personne justifiant d'une expérience des opérations des Nations Unies sur le terrain. L'Assemblée générale a également défini le mandat de ce groupe, qui devra proposer un modèle de nouveau système d'examen des plaintes du personnel à l'Organisation des Nations Unies, qui soit indépendant, transparent, efficace, efficient et doté des moyens qu'il faut et qui amène les cadres à répondre de leurs décisions, le modèle devant par ailleurs s'accompagner de principes directeurs et de procédures ménageant clairement la participation des fonctionnaires et de la direction dans des délais et selon un calendrier raisonnables.

19. Le groupe de la refonte examinera les résolutions de l'Assemblée générale sur la matière, recevra et examinera les éléments d'information émanant de toutes les parties intéressées touchant les mécanismes d'administration de la justice en place à l'Organisation, et prendra l'avis de l'ensemble du personnel des Nations Unies, à savoir les fonctionnaires, le Syndicat du personnel et la direction, pour se forger une

opinion sur les raisons qui expliquent que le système fonctionne efficacement à certains égards et qu'il soit inopérant à d'autres.

20. En particulier, le groupe de la refonte envisagera des variantes de systèmes d'examen des plaintes des fonctionnaires, en étudiant d'autres modes de règlement des litiges au sein des organisations, sans méconnaître la singularité du système des Nations Unies, surtout l'immunité dont jouit le personnel des Nations Unies vis-à-vis du droit interne et, par suite, l'absence de recours devant les juridictions nationales. S'agissant de proposer un modèle, il appréciera l'intérêt d'instituer un système efficace d'examen des plaintes des fonctionnaires assorti de procédures non contentieuses de règlement des litiges permettant de régler les litiges à l'amiable, comme la médiation, la conciliation, l'arbitrage ou le recours à un ombudsman. Il envisagera aussi la formule de l'examen par les pairs, et arrêtera des mesures, comme l'éducation et la formation, que l'Organisation des Nations Unies pourrait prendre par anticipation pour réduire au maximum le volume du contentieux.

21. Le groupe s'intéressera au fonctionnement du Bureau de l'Ombudsman et, si nécessaire, proposera des modèles qui permettent d'adapter les services aux besoins propres à l'Organisation; il réfléchira, pour en dégager, aux critères à utiliser aux fins de la classification des affaires; il réexaminera le fonctionnement du Tribunal administratif des Nations Unies et réfléchira aux moyens de poursuivre l'harmonisation des Statuts du Tribunal administratif et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, dans la perspective d'une plus grande professionnalisation du Tribunal administratif des Nations Unies. Il envisagera aussi la possibilité d'instituer un système judiciaire intégré à double degré, permettant l'examen des plaintes en première et deuxième instances, compte tenu des dispositifs existants, et examinera enfin le principe de la représentation du Secrétaire général dans le système d'administration de la justice.

22. On estime que pour pouvoir s'acquitter du mandat qui lui est confié par l'Assemblée générale, le groupe aura besoin de l'appui d'un juriconsulte et de deux fonctionnaires [un administrateur de classe P-5 et un agent des services généraux (autres classes)]. Les tâches de ce personnel d'appui consisteraient : à préparer les notes d'information et les autres documents portant sur tous les aspects du système interne d'administration de la justice de l'Organisation des Nations Unies; à faciliter le travail du groupe de refonte en organisant et en coordonnant les voyages officiels de ses membres; à accompagner ces membres dans leurs déplacements, au besoin, afin de leur fournir un appui logistique et technique; à établir et à transcrire les minutes des réunions; à effectuer des recherches dans les domaines prescrits par l'Assemblée générale; à rédiger et à produire la documentation nécessaire; et à produire la version finale du rapport du groupe. Il est important que le groupe de la refonte soit pleinement opérationnel dès qu'il entamera ses travaux : c'est pourquoi il conviendrait que le personnel d'appui entre en fonction un mois au moins avant les membres du groupe.

23. Les modifications qui sont proposées au programme de travail du Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion au titre de l'administration de la justice pour l'exercice biennal 2006-2007 [voir A/60/6 (Sect. 28A)], compte tenu des activités du groupe de la refonte, sont présentées à l'annexe I ci-après. Le montant estimatif des dépenses au titre de ces activités s'élève à 1 060 500 dollars, montant qui comprend le financement de la rémunération (474 900 dollars) et des voyages (255 900 dollars) des cinq membres du groupe de la refonte durant six mois, les

services d'un juriconsulte (104 800 dollars), le personnel temporaire pour le secrétariat du groupe (154 200 dollars), les voyages du personnel temporaire appelé à accompagner selon les besoins les membres du groupe (60 700 dollars) et les dépenses de communications (10 000 dollars).

24. Ces dépenses supplémentaires ne pourraient pas être absorbées au moyen des ressources prévues au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. **Pour cette raison, l'adoption de la présente proposition exigerait des ressources supplémentaires de l'ordre de 1 060 500 dollars au chapitre 28A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.**

III. Récapitulation

25. La résolution 59/283 de l'Assemblée générale donnerait lieu à des activités supplémentaires et nécessiterait des ressources d'un montant de 2 405 600 dollars, présentées de manière détaillée aux annexes I et II et de manière succincte dans le tableau qui figure ci-après.

<i>Crédits supplémentaires demandés, 2006-2007</i>	<i>Dollars É.-U.</i>
Chapitre premier, Politique, direction et coordination d'ensemble	3 001 900
Chapitre 8, Affaires juridiques	(1 688 300)
Chapitre 28A, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	1 092 000
Chapitre 35, Contributions du personnel	237 700
Total des crédits demandés	2 643 300
À déduire, chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel	237 300
Montant net des ressources supplémentaires	2 405 600

IV. Conclusions et recommandations

26. La résolution 59/283 de l'Assemblée générale donnerait lieu à des activités supplémentaires et nécessiterait des crédits supplémentaires nets d'un montant de 2 405 600 dollars au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) (3 001 900 dollars) et au chapitre 28A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion) (1 092 000 dollars), partiellement compensé par une réduction de 1 688 300 dollars des ressources demandées au chapitre 8 (Affaires juridiques). Un crédit supplémentaire de 237 700 dollars serait nécessaire au chapitre 35 (Contributions du personnel), mais il serait contrebalancé par des recettes de même montant au chapitre premier des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel.

27. Il n'est pas prévu aux chapitres 1^{er} ou 28A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 de ressources permettant de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par les activités découlant de l'application de la résolution 59/283. Par conséquent, il est demandé des crédits supplémentaires d'un

montant net de 2 405 600 dollars en sus des ressources indiquées dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, au titre des propositions supplémentaires relatives au budget-programme, conformément à l'article 2.8 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

28. Si l'Assemblée générale souhaitait prendre les décisions indiquées plus haut aux paragraphes 7, 12, 17 et 24 :

a) Les activités supplémentaires présentées à l'annexe I seraient ajoutées au programme de travail proposé aux chapitres 1^{er} et 28A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007. En outre, les activités du Tribunal administratif des Nations Unies, qui étaient prévues au chapitre 8 (Affaires juridiques), seraient transférées au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble) et y figureraient en tant qu'activités autonomes et distinctes;

b) Il y aurait lieu de prévoir un crédit supplémentaire net de 2 405 600 dollars, ventilé de la manière suivante :

	<i>Dollars É.-U.</i>
Chapitre premier	3 001 900
Chapitre 8	(1 688 300)
Chapitre 28A	1 092 000
Total	2 045 600

Annexe I

Projet de budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2006-2007 découlant de l'application de la résolution 59/283

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Ressources supplémentaires nécessaires : 3 001 900 dollars

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total
Budget ordinaire						
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
1. Assemblée générale	3 785,2	—	3 785,2	—	—	—
2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)	6 333,0	—	6 333,0	11	—	11
3. Comité des contributions	411,2	—	411,2	—	—	—
4. Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat)	5 896,6	—	5 896,6	6	—	6
5. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat de la Caisse)	9 479,9	—	9 479,9	—	—	—
6. Comité du programme et de la coordination	833,3	—	833,3	—	—	—
B. Secrétaire général	2 297,8	—	2 297,8	—	—	—
C. Direction exécutive et administration	—	—	—	—	—	—
1. Cabinet du Secrétaire général	24 731,1	—	24 731,1	87	—	87
2. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	5 728,6	—	5 728,6	19	—	19
3. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne	2 426,9	—	2 426,9	10	—	10
4. Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	870,6	—	870,6	3	—	3
5. Bureau de liaison des Nations Unies à Addis-Abeba	542,1	—	542,1	2	—	2
6. Bureau des Nations Unies à Bruxelles	519,5	—	519,5			
7. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés		—			—	
D. Bureau de l'Ombudsman	1 957,8	945,4	2 903,2	7	6	13
E. Tribunal administratif (et son secrétariat)		2 056,5	2 056,5	—	6	6
Total partiel	65 813,6	3 001,9	68 815,5	145	12	157
Fonds extrabudgétaires	22 230,4	—	22 230,4	11	—	11
Total	88 044,0	3 001,9	91 045,9	156	12	168

Composante D

Bureau de l'Ombudsman

1. Il y aurait lieu de modifier comme suit le programme de travail envisagé pour l'exercice biennal 2006-2007 [voir A/60/6 (Sect. 1)] :

Au paragraphe 1.73 d), on aurait à ajouter à la fin de la phrase :
« , notamment en créant et faisant fonctionner des bureaux auxiliaires de l'Ombudsman à Genève, Nairobi et Vienne; »

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total
Budget ordinaire						
D. Bureau de l'Ombudsman	1 957,8	945,4	2 903,2	7	6	13
Total partiel	1 957,8	945,4	2 903,2	7	6	13
Fonds extrabudgétaires	581,6	–	581,6	2	–	2
Total	2 539,4	945,4	3 484,8	9	6	15

2. Le montant de 925 500 dollars à la rubrique des postes correspondrait à l'accroissement de ressources lié à la création proposée d'un poste D-1 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) dans chacun des bureaux auxiliaires de l'Ombudsman (Genève, Vienne et Nairobi). Les ressources supplémentaires correspondant à des rubriques autres que les postes, d'un montant de 19 900 dollars, correspondent aux locaux nécessaires, soit 10 300 dollars pour l'achat et le remplacement de matériel de bureautique, 6 600 dollars pour l'entretien du matériel, et 3 000 dollars pour les fournitures.

Composante E (composante nouvelle)

Tribunal administratif des Nations Unies (et son secrétariat)

Ressources nécessaires : 2 056 500 dollars

3. Les paragraphes 8.25 et 8.26 du projet de budget-programme sont déplacés du chapitre 8 (Affaires juridiques) au chapitre premier (Politique, direction et coordination d'ensemble), et renumérotés en conséquence 1.77 et 1.78.

4. Il y aurait lieu de modifier comme suit le programme de travail envisagé pour l'exercice biennal 2006-2007 :

- i) Insérer le texte ci-après à la fin de la première phrase du paragraphe 1.78 :
« ainsi que pour examiner les statuts, pratiques et procédures d'autres tribunaux analogues afin de perfectionner la bonne gestion de sa charge de travail. »
- ii) Ajouter le nouveau paragraphe 1.79 ci-après :
« 1.79 Le bureau administratif du Tribunal assurerait au secrétariat du Tribunal des services d'administration du personnel et d'administration budgétaire et financière, ainsi que des services

correspondant à l'utilisation des services communs, et l'appui administratif connexe au Tribunal lorsque ce dernier siège. »

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total
Budget ordinaire						
Postes	–	1 147,0	1 147,0	–	6	6
Autres objets de dépense	–	909,5	909,5	–	–	–
Total partiel	–	2 056,5	2 056,5	–	6	6
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	–	–	–
Total	–	2 056,5	2 056,5	–	6	6

5. Le montant total, de 2 056 500 dollars, comprendrait les ressources transférées du chapitre 8 (Affaires juridiques), d'un montant de 1 688 300 dollars, y compris quatre postes existants, et les montants nouveaux proposés dans le présent rapport (368 200 dollars), dont les deux postes nouveaux pour lesquels les détails sont exposés plus loin à l'annexe II.

6. Pour ce qui est des ressources supplémentaires de 368 200 dollars, le montant de 231 000 dollars prévu pour les postes représenterait un accroissement par rapport aux ressources précédemment demandées, pour la création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour l'assistant/commis d'administration, correspondant à la mise en place d'un bureau administratif pour le Tribunal administratif. Les autres objets de dépense (137 200 dollars) comprennent un montant pour du personnel temporaire (autre que pour les réunions), 129 000 dollars (soit 14 mois de travail d'un fonctionnaire de classe P-2), qui permettrait de faire face à la charge de travail supplémentaire attendue, et de traiter les affaires en souffrance, et un montant de 8 200 dollars pour les nécessités opérationnelles du bureau administratif (achat et remplacement de matériel de bureautique, frais généraux de fonctionnement et fournitures, comme expliqué à l'annexe II).

Chapitre 28A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Ressources supplémentaires nécessaires : 1 092 000 dollars

Composante	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)			Postes		
	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total	Ressources prévues pour 2006-2007	Variation	Total
Budget ordinaire						
A. Direction exécutive et administration	2 805,4	1 060,5	3 865,9	8	—	8
B. Programme de travail	—	—	—	—	—	—
1. Services de gestion et administration de la justice	4 117,0	31,5	4 148,5	16	—	16
2. Secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination	1 327,4	—	1 327,4	5	—	5
Total partiel B	5 444,4	31,5	5 475,9	21	—	21
C. Appui au programme	3 723,9	—	3 723,9	17	—	17
Total	11 973,7	1 092,0	13 065,7	46	—	46
Fonds extrabudgétaires	5 314,9	—	5 314,9	54	—	54
Total général	17 288,6	1 092,0	18 380,6	100	—	100

7. Il y aurait lieu de modifier comme suit le programme de travail envisagé pour l'exercice biennal 2006-2007 :

Au paragraphe 28A.14, on ajouterait l'alinéa f) ci-après :

« f) Rapport du groupe d'experts externes indépendants à l'Assemblée générale à sa soixantième session, sur les résultats de la réflexion sur la refonte du système d'administration de la justice au Secrétariat (2006); »

Au paragraphe 28A.25 b), on ajouterait les activités ci-après :

« vi) Formation des membres des Listes des conseils, à Genève, Vienne, Nairobi, Santiago, Bangkok, Beyrouth et Addis-Abeba, par le biais de séminaires spécialisés, aux Statut et Règlement du personnel, aux politiques, procédures et précédents, et aux différents dispositifs de recours; intensification des activités visant à mieux faire connaître les conseils, par des entretiens avec des fonctionnaires et des réunions de suivi avec les clients et les conseils; constitution d'un réseau de coordonnateurs, dans chaque lieu d'affectation, dans le but de faciliter les activités visant à mieux faire connaître les conseils. »

<i>Composante</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>			<i>Postes</i>		
	<i>Ressources prévues pour 2006-2007</i>	<i>Variation</i>	<i>Total</i>	<i>Ressources prévues pour 2006-2007</i>	<i>Variation</i>	<i>Total</i>
Budget ordinaire						
Postes	11 297,6	–	11 297,6	46	–	46
Autres objets de dépense	676,1	1 092,0	1 768,1	–	–	–
Total partiel	11 973,7	1 092,0	13 065,7	46	–	46
Fonds extrabudgétaires	5 314,9	–	5 314,9	54	–	54
Total	17 288,6	1 092,0	18 380,6	100	–	100

8. Le montant de 1 092 000 dollars servirait à couvrir : a) les frais occasionnés par les activités du groupe d'experts externes indépendants (1 060 500 dollars), dont la rémunération des membres du groupe, le coût des services d'appui, les frais de consultants et les dépenses opérationnelles connexes, dont le détail est exposé ci-après à l'annexe II, et b) les frais de voyage, entre le Siège et les principaux lieux d'affectation, du Coordonnateur des Listes de conseils (31 500 dollars) en vue de la formation des membres des Listes locales et des activités visant à mieux faire connaître les conseils, dont le détail est exposé ci-après à l'annexe II.

Annexe II

Ressources supplémentaires nécessitées par l'application de la résolution 59/283 de l'Assemblée générale, relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Bureau de l'Ombudsman

Postes

Genève

Un poste D-1	235 900
Un poste d'agent des services généraux (autres classes)	128 100

Vienne

Un poste D-1	207 000
Un poste d'agent des services généraux (autres classes)	99 400

Nairobi

Un poste D-1	209 100
Un poste d'agent des services généraux (autres classes)	46 000

Achat de matériel de bureautique	10 300
----------------------------------	--------

Entretien du matériel de bureautique	6 600
--------------------------------------	-------

Fournitures	3 000
-------------	-------

Total	945 400
--------------	----------------

Tribunal administratif des Nations Unies

Postes

Un poste P-3 (Siège)	138 100
Un poste d'agent des services généraux (autres classes)	92 900

Personnel temporaire autre que pour les réunions (équivalent à 14 mois de travail de fonctionnaire de classe P-2)	129 000
---	---------

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et matériel pour le bureau administratif du Tribunal administratif des Nations Unies	8 200
--	-------

Total	368 200
--------------	----------------

Total partiel (chapitre premier)	1 313 600
---	------------------

Chapitre 28 A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Liste des conseils

Quatre missions dans sept villes, en vue de créer des listes de conseils ou de renforcer celles qui existent déjà :

<i>Date</i>	<i>Destination</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant^a</i>
Février 2006	Santiago	5 jours	6 900
Novembre 2006	Beyrouth	5 jours	5 400
Janvier 2007	Bangkok	4 jours	5 000
Mai 2007	Vienne	4 jours	5 900
	Genève	3 jours	
Novembre 2007	Addis-Abeba	3 jours	8 300
	Nairobi	4 jours	
Total			31 500

Examen du système de justice interne (groupe de la refonte)

Personnel temporaire autre que pour les réunions

Équivalent à sept mois de travail d'un fonctionnaire de classe P-5 et d'un agent des services généraux (autres classes) chacun	154 200
--	---------

Consultants et experts

Rémunération de cinq membres du groupe pendant six mois chacun (sur la base du traitement annuel de 189 952 dollars des fonctionnaires de la classe de Secrétaire général adjoint recrutés pour des services de durée limitée)	474 900
Rémunération d'un juriconsulte (chargé de fonctions d'appui)	104 800
Voyages des membres du groupe de leur domicile au Siège (sur la base de trois voyages par expert)	104 100
Voyages des membres du groupe en mission à Genève, à Vienne, à Nairobi, à la MONUC et à Santiago	151 800

Frais de voyage du personnel

Voyages en mission à Genève, à Vienne, à Nairobi, à la MONUC et à Santiago, de deux fonctionnaires chargés de l'appui	60 700
---	--------

Dépenses de communications	10 000
----------------------------	--------

Total	1 060 500
Total partiel, chapitre 28A	1 092 000
Total	2 405 600

^a Le montant comprend les frais de voyage, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée.